



DURÉE

20 heures

LIEUX DE FORMATION

Caen, Alençon, Flers

TARIF & FINANCEMENTS

1 600€

- Financement Région
- CPF
- Plan de formation de l'entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Méthode magistrale : apport, remise de documentation
- Méthode active : brainstorming, carte mentale, échanges sur les expériences, étude de situations, analyse de la pratique au regard des besoins
- Méthode interrogative : questions-réponses sur les pratiques professionnelles

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un questionnaire d'auto-évaluation est réalisé lors de la phase préliminaire
- Un document de synthèse confidentiel, rédigé par votre conseiller, vous sera remis à l'issue de votre bilan
- Un rendez-vous de suivi à 6 mois sera fixé lors du dernier entretien
- Vous complétez un questionnaire de satisfaction pour nous faire part de vos remarques

BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC

Toute personne qui souhaite réaliser le bilan de son parcours personnel et/ou professionnel en vue d'une évolution professionnelle ou d'un changement d'orientation

PRÉREQUIS

- Pour les salariés en CDI : activité salariée d'au moins 5 ans (et d'au moins 12 mois dans votre entreprise actuelle)
- Pour les salariés en CDD : activité salariée d'au moins 24 mois durant les 5 dernières années (dont 4 mois au cours des 12 derniers mois)

OBJECTIFS

- Le bilan de compétences va vous permettre d'analyser et d'identifier clairement vos compétences professionnelles et personnelles, vos atouts, vos aptitudes et motivations, en tenant compte des besoins socio-économiques de votre bassin d'emploi.
- Il vous permet d'avoir une vision claire de votre projet professionnel ou le cas échéant de votre projet de formation.
- Cadre légal : au sens de l'article Article R6313-4 • Créé par Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 – art. 2

CONTENUS

L'organisation du bilan de compétences s'adapte en durée et en contenu à vos besoins et aux objectifs du bilan. Il se déroule en 3 phases :

1 – Phase préliminaire – Analyse de votre demande

2 – Phase d'investigation – Construction et pertinence du projet professionnel

3 – Phase de conclusion – Présentation du document de synthèse

A l'issue de la phase de conclusions, le conseiller vous présente les résultats détaillés de votre bilan et le document de synthèse.

Le document de synthèse est rédigé par le conseiller, il contient les éléments recueillis au cours des différents entretiens personnalisés. Ce document fait l'objet d'un échange avec vous.

Le document de synthèse est confidentiel et remis à vous seul.